



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLÉCTIVE DU COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DU 20 MARS 2025

Déclaration de candidature à la Présidence du CRE

A NOTER :

1/ Date limite de dépôt des candidatures : J-25 au plus tard soit le 23 février 2025 par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre reçu avant 17 heures, au siège social du CRE.

2/ Merci de compléter cette fiche en lettres MAJUSCULES et de fournir tous justificatifs exigés par les statuts et le règlement intérieur.

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ | Ville : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____ Femme Homme

Numéro de portable : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Numérol de Licence FFE 2024 : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Est titulaire d'une licence au sein du CRE pour les années 2025, 2024 et 2023 **ET**

(au choix)

- Est titulaire d'une licence dirigeant d'un membre actif pour le millésime 2025, 2024, 2023, 2022 et 2021 ; **OU**
- À détenu, depuis l'année 2000, une licence de dirigeant pendant une période de 8 ans ; **OU,**
- A été élu au sein des instances dirigeantes de la Fédération Française d'Équitation ou d'un de ses organes déconcentrés, depuis 2000, pendant une période minimum de 8 ans en qualité d'administrateur, ou, pendant une période minimum de 4 ans en qualité de président.

SOUHAITE DÉPOSER MA CANDIDATURE POUR LE POSTE DE PRÉSIDENT DU CRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations communiquées ci-dessus, et déclare sur l'honneur avoir pleine connaissance et satisfaire à l'ensemble des conditions posées notamment par les statuts et le règlement intérieur du Comité régional pour la validité de ma candidature.

J'accepte que les données renseignées sur le présent formulaire soient recueillies par le CRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES dans les conditions précisées ci-dessous.

FAIT LE ___ / ___ / 2025 **À** _____

SIGNATURE :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé du CRE susvisé, responsable du traitement, dans le but de la gestion administrative et de la vérification des personnes se déclarant candidats au Comité directeur du CRE en application, notamment, des articles XIII des statuts, 7 et 8 du règlement intérieur du CRE, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures présentées. Il s'agit d'un traitement fondé sur l'intérêt légitime du CRE à organiser son Assemblée générale éleclive.

Les données collectées seront communiquées aux membres de la Commission de surveillance des opérations de vote du CRE et de la FFE, au personnel du CRE et de la FFE en charge de l'organisation de l'Assemblée générale éleclive et d'assister les Commissions de surveillance des opérations de vote ainsi que les éventuels prestataires du CRE ou de la FFE pour l'organisation de l'Assemblée générale et notamment un huissier de justice et le prestataire de vote électronique. Les données sont conservées pendant toute la durée du mandat visé par le scrutin.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CRE susvisé.